

Présentation de la campagne nationale de réduction de la demande d'énergie

Zesumme spueren – Zesammenhalen

En date du 8 septembre 2022, le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding et le ministre des Classes moyennes, Lex Delles, ensemble avec le représentant du Syvicol, Serge Hoffmann, de la chambre de commerce, Fernand Ernster, et de la chambre des métiers, Alexander Kieffer, ont présenté la campagne nationale de réduction de la demande d'énergie.

Pour faire face à la réduction des livraisons de gaz russe, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur une réduction – dans une première phase de nature volontaire – de 15% de la demande de gaz naturel sur la période de référence du 1er août 2022 au 31 mars 2023. Le gouvernement se joint à cet effort de réduction et appelle à une vigilance immédiate et une solidarité de l'ensemble des acteurs.

Le ministre de l'Énergie Claude Turmes fait un appel à la volonté de tous les acteurs de contribuer à cet effort national : « État, communes, citoyens et entreprises - chaque effort compte et chaque ressource que nous économisons rend notre approvisionnement énergétique plus sûr, réduit les coûts et nous aide à atteindre nos objectifs climatiques ».

Les mesures volontaires pour atteindre une réduction de la consommation en gaz naturel

Les mesures volontaires visent à inciter tous les consommateurs de gaz naturel à tout mettre en œuvre pour atteindre une réduction de leur consommation en gaz naturel d'au moins 15% par rapport à la moyenne de la consommation dans la période de référence des années 2017 à 2021. Cette première phase volontaire prévoit des mesures spécifiques pour quatre catégories d'acteurs.

1) Les acteurs étatiques : montrer l'exemple

Le Gouvernement a décidé en Conseil de Gouvernement du 2 septembre 2022 des mesures d'économie d'énergie auprès de l'État ; une note d'instruction décrivant des mesures de réduction de consommation à mettre en œuvre sera adressée à tous les ministères et administrations et une note a déjà été adressée à l'ensemble du personnel de l'État (voir annexes). Ces mesures prévoient notamment une réduction de la température de chauffage à 20°C, ainsi que des principes généraux de réduction de la consommation d'énergie et seront accompagnées par un conseil en énergie.

À préciser que les mesures décidées ne se limitent pas exclusivement à la réduction de la consommation de gaz naturel, étant donné que toute économie d'énergie sur tout vecteur énergétique (électricité, fioul de chauffage, carburants, etc.) peut également contribuer de manière indirecte à une réduction de la consommation de gaz naturel au niveau européen.

Cette mesure pourra apporter une réduction de 10 à 20% de la consommation de gaz naturel de l'Etat.

2) Les acteurs communaux : acteurs clés dans la réduction de la consommation énergétique

Les communes qui sont engagées dans le Pacte Climat font déjà des efforts et sont actives dans l'amélioration continue de leur efficacité énergétique, avec comme objectif de réduire leur consommation d'énergie et par conséquent leurs coûts d'énergie. Une circulaire (n° 4168) leur a été adressée début août, proposant des mesures concrètes de sobriété énergétique dans le cadre des diverses activités communales (voir annexes). Avec ces mesures, une économie de 10 à 20% de gaz naturel peut être obtenue par les acteurs communaux. Les communes ont également la possibilité de profiter du service de conseil qui a été mis en place dans le cadre du Pacte Climat 2.0.

« En plus des mesures, nous devons renforcer la résilience des communes en matière d'énergie. Il importe de se préparer à des situations extrêmes et imprévues, même en étant confiants que les mesures retenues seront suffisantes », souligne la ministre de l'Intérieur Taina Bofferding.

À cette fin, la Ministre annonce que la collaboration avec les communes pour mieux se préparer à tous scénarios possibles, sera abordée lors de la prochaine réunion du groupe de travail « communes résilientes » dans le cadre de la plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe.

3) Entreprises : service de conseil et mesures concrètes en cours

Les entreprises sont également appelées à mettre en œuvre des mesures de réduction de leur consommation de gaz naturel et d'électricité, avec les moyens qui sont à leur disposition. À cette fin, un programme d'engagement volontaire sera lancé. Des mesures concrètes dans le secteur industriel ont été discutées et préparées avec la FEDIL. Afin d'aider les entreprises à trouver des potentiels de réduction de consommation, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, avec la Klima-Agence, mettront en place un service de conseil dans ce domaine et une hotline permettant aux entreprises de facilement obtenir des renseignements.

À cela s'ajoute un appel à la solidarité et à la vigilance des commerçants luxembourgeois pour soutenir les mesures visant à économiser de l'énergie. Dans le contexte de la campagne nationale d'information « Zesumme spueren – Zesummenhalen », la Direction générale des classes moyennes, la Confédération luxembourgeoise du commerce, la Fédération des Artisans et la Chambre de Commerce enverront un courrier à tous les commerçants du Grand-Duché afin de les sensibiliser et de les soutenir dans leurs projets d'économie d'énergie avec des recommandations et des exemples de bonnes pratiques.

Ces mesures peuvent apporter une réduction de 20 à 30% de la consommation de gaz naturel des entreprises et du secteur industriel.

Lex Delles, ministre des Classes moyennes, souligne qu'« économiser de l'énergie est un objectif qui concerne tous les acteurs de notre société. Dans ce contexte, les entreprises jouent un rôle important, car elles peuvent contribuer de manière significative à la réduction de la consommation d'énergie. Je me réjouis tout particulièrement de l'échange productif et étroit avec les chambres professionnelles et les fédérations qui soutiennent les entreprises dans leurs efforts en matière d'économie d'énergie, notamment à travers la campagne nationale d'information 'Zesumme spueren – Zesummenhalen' ».

4) Citoyens : Zesumme spueren - Zesummenhalen

Le grand public, chaque citoyen individuel, a aussi un rôle important à jouer en vue des objectifs de réduction de la consommation. Aujourd'hui, une campagne nationale de sensibilisation est lancée : Zesumme spueren – Zesummenhalen. La campagne multimédia sera accompagnée d'un site internet (www.zesumme-spueren.lu) destiné à informer chaque citoyen sur les mesures à mettre en place pour économiser de l'énergie et par conséquent aussi de l'argent. Les ménages qui utilisent un chauffage à gaz, peuvent par exemple économiser jusqu'à 10% rien qu'en diminuant la température de 1 à 2 degrés dans leur domicile et davantage dans les pièces inoccupées. En outre, le site internet informe les citoyens sur les différentes aides financières qui sont disponibles pour faciliter les travaux de rénovation énergétique et la transition vers les énergies renouvelables et pour soutenir les ménages à faibles revenus.

D'après les estimations des potentiels d'économie respectifs susmentionnés, la réduction de 15% peut être atteinte grâce aux mesures volontaires, sous condition que chaque acteur est prêt à faire des efforts à son niveau et à s'investir activement dans la campagne.